Ventes de prothèses auditives : l’Autorité de la concurrence autorise, sous conditions, le rachat d’Audilab par le groupe Demant

Publié le 11 décembre 2019

L’Autorité s'est prononcée sur le projet de rachat du distributeur de produits auditifs Audilab par le groupe Demant.

Au terme de son analyse, l’Autorité a identifié des problèmes de concurrence sur le marché de la distribution de produits auditifs au sein de trois zones de chalandise.

Le groupe Demant a répondu à ces préoccupations, en s’engageant à céder à un concurrent des centres auditifs, afin de maintenir une concurrence suffisante sur ce marché. L’Autorité a donc décidé d’autoriser l’opération sous conditions de céder deux points de vente.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 11 décembre 2019

Lire le communiqué